



DECISION DU BUREAU
Séance du 30 septembre 2021.

Date de la convocation : 21 septembre 2021
Nombre de membres : 18
En exercice : 18
Présents : 17
Nombre de délégués ayant donné pouvoir : 0

Le jeudi 30 septembre 2021
Les membres du bureau,
légalement convoqués,
se sont réunis à la Halle aux Marchands
1 place des Marchands à Rieumes
sous la présidence de Monsieur Thierry SUAUD.

Étaient présents : Mesdames Anne Marie FEVRIER, Jennifer COURTOIS PERISSE, Martine FRITIERE, Messieurs Jean Jacques ALMERO, Robert BARBREAU, Denis BEZIAT, Patrick BOUBE, Max CAZARRE, Guillaume DEBEAURAIN, Philippe FUSEAU, Marc LASSERRE, Marc MENGAUD, Raoul RASPEAU, Patrice RIVAL, Claude SARRALIE, Thierry SAVIGNY et Thierry SUAUD.

Était absente excusée : Madame Janine GIBERT.

Décision n°BU202153 : Mandat spécial pour les Géodatadays les 15 et 16 septembre 2021 à Grenoble

Nomenclature : 5.6 Exercice des mandats locaux

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe FUSEAU **est nommé secrétaire de séance**, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute Garonne expose,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°CS202023 en date du 9 octobre 2020 du Comité Syndical concernant les attributions de délégation au Bureau conférant, notamment, au Bureau la délégation pour « prendre toute décision concernant les conditions de défraiement des élus membres et du personnel du Syndicat ».

Considérant que conformément à l'article L5211-14 du CGCT, les membres du Comité Syndical, appelés à représenter le Syndicat en dehors du département de la Haute-Garonne, peuvent bénéficier du remboursement de leurs frais de déplacement, de restauration, d'hébergement et de mission, dans le cadre de mandats spéciaux.

Considérant que les 15 et 16 septembre ont été organisés, à Grenoble, les Géodatadays. Il s'agit d'un évènement national portant sur la géographie numérique en France, en lien avec les collectivités territoriales, l'Etat et des partenaires privés notamment associatifs. Monsieur Robert BARBREAU, Vice-Président en charge des outils informatiques, a participé à ce rendez-vous.

Considérant qu'il est ainsi proposé aux membres du Bureau de délibérer sur la prise en charge des frais afférents aux transports, à l'hébergement et à la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés.

Le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne

DECIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : de prendre en charge les frais afférents aux transports, à l'hébergement et la restauration nécessaires pour l'exercice de ce mandat spécial dans la limite des frais réels engagés ;

Article 2 : de prélever les crédits sur le compte 6532.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus
Pour extrait certifié conforme



Le Président

Thierry SUAUD

Vu et affiché à la porte du SDEHG,
Le

2 5 OCT. 2021

Résultat du vote :

Pour	16
Contre	0
Abstention	0
Non-participation au vote	1

Monsieur Robert BARBREAU ne prend pas part au vote.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Toulouse par courrier à l'adresse suivante 68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 07 ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>

Décision de bureau 30/09/2021_ Mandat spécial pour les Géodatadays les 15 et 16 septembre 2021 à Grenoble